

DELIBERATION N° 42

**Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration
et d'Acquisitions des Bibliothèques FRRAB
numérisation du fonds iconographique du XVI au XIX siècle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie .../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

Le Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir possède un fonds iconographique de plus de 2 000 pièces essentiellement sur l'histoire locale allant du XVI^{ème} siècle au XIX^{ème} siècle. Dans un souci de conservation et de valorisation de cette collection unique, il est nécessaire de numériser ces documents patrimoniaux.

La numérisation de ce fonds iconographique, actuellement en format papier, recouvre un double intérêt :

- d'une part, la conservation durable des collections. Le support numérisé permettra de préserver l'original qui ne sera plus communiqué qu'exceptionnellement aux publics,
- d'autre part, la numérisation permettra une consultation accrue et une valorisation de ces pièces auprès des Dieppois.

Les travaux s'échelonneront sur trois années et seront réalisés par la Société Arkhénium – patrimoine du futur à Bordeaux. Une première tranche sera mise en ligne à l'automne 2016.

Le coût des travaux pour l'année 2016 s'élève à 4 500 euros. Cette dépense sera imputée sur la ligne de crédit 321 – 2183 – PA11.

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la possibilité pour la Ville de Dieppe de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB), en raison de l'intérêt patrimonial local,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de solliciter auprès du FRRAB, pour cette numérisation, une subvention au taux le plus élevé possible,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|